

# FAIRE DU DROIT À L'ÉDUCATION UNE RÉALITÉ PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19



*Feuille de Route pour Action sur la réponse  
apportée par le Conseil de l'Europe en matière  
d'éducation face à la pandémie de COVID-19*

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# **FAIRE DU DROIT À L'ÉDUCATION UNE RÉALITÉ PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19**

*Feuille de Route pour Action sur la réponse  
apportée par le Conseil de l'Europe en matière  
d'éducation face à la pandémie de COVID-19*

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité de (des) (l')auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction générale de la Démocratie.

Couverture et mise en page :  
Service de la production des documents et des publications (SPDP),  
Conseil de l'Europe

Photos: Shutterstock

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale du SPDP.

Council of Europe Publications  
F-67075 Strasbourg Cedex  
[www.coe.int](http://www.coe.int)

© Conseil de l'Europe, octobre 2020  
Imprimé dans les ateliers  
du Conseil de l'Europe

# Table des matières

<b>PRÉFACE</b>	<b>5</b>
<b>LA RÉPONSE APPORTÉE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19</b>	<b>7</b>
Les difficultés que pose la COVID-19	7
Garantir le droit à l'éducation : une responsabilité publique	8
Rendre le droit à l'éducation effectif : éducation de qualité	9
Le Programme du Conseil de l'Europe consacré à l'éducation	9
<b>CONTRIBUTION DE L'ÉDUCATION AU RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE</b>	<b>11</b>
Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie (CRCCD)	11
Éducation à la citoyenneté numérique	12
La mission démocratique de l'enseignement supérieur	13
Enseignement de l'histoire	14
Programmes de coopération et de renforcement des capacités : des politiques à la pratique	14
<b>INNOVER DANS LA FAÇON DONT NOUS APPRENNONS ET ENSEIGNONS</b>	<b>17</b>
Éthique et intégrité	17
Éducation et apprentissage en ligne	18
LEMON – Modules d'apprentissage en ligne	19
<b>ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS</b>	<b>21</b>
Reconnaissance des qualifications	21
Éducation linguistique	22
Passeport européen des qualifications des réfugiés	23
<b>GARANTIR LE DROIT À L'ÉDUCATION AUX ÉLÈVES LES PLUS VULNÉRABLES</b>	<b>25</b>
Éducation inclusive et de qualité	25
La contribution de la langue à la réalisation du droit à l'éducation	26
<b>COLLABORER</b>	<b>29</b>
Liens existant entre le Programme consacré à l'éducation et les conventions et organes du Conseil de l'Europe	29
Collaborer avec d'autres organisations et institutions internationales	30



# PRÉFACE

---

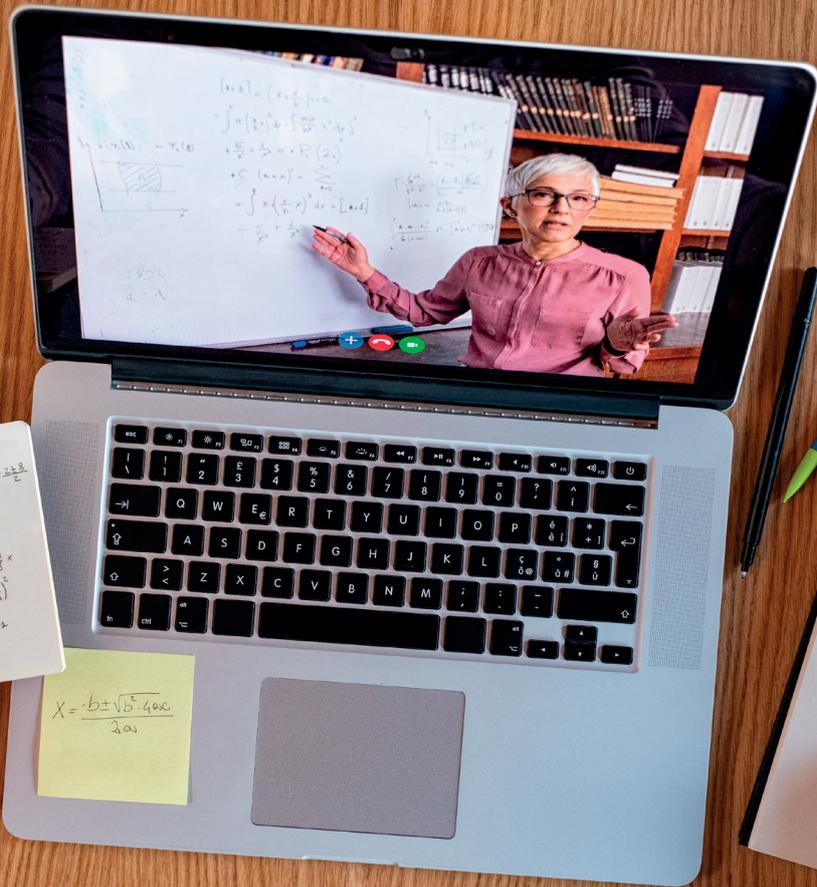
**G**arantir le droit à l'éducation est une responsabilité publique. Si chaque État membre doit relever ce défi, il va sans dire que l'impact de la pandémie de COVID-19 a rendu cet objectif difficile à atteindre. Élèves et enseignants passent des périodes longues et agitées loin des salles de classe. Les nouvelles façons d'enseigner sont fortement dépendantes d'internet et des technologies. Souvent, les parents sont non seulement tenus d'être présents auprès de leurs enfants, mais également d'endosser le rôle normalement réservé aux éducateurs professionnels.

■ Rien de cela n'est facile. Cette situation implique des défis en matière de contenu, de méthode et d'évaluation équitable du travail réalisé dans le cadre des cours, mais aussi le risque, bien réel, que certains élèves soient désavantagés du fait des circonstances ou de leur contexte familial ou social. Ce facteur est bien plus qu'une difficulté de courte durée : il menace réellement de créer et d'accroître une inégalité et une exclusion structurelles qui risquent de pénaliser certains élèves, parfois pour toute une vie.

■ Or, une éducation inclusive, complète et de bonne qualité est essentielle afin de permettre à tous les élèves d'exploiter leur potentiel scolaire, universitaire et professionnel en tant que citoyens actifs et informés de leurs démocraties respectives. La présente Feuille de Route pour Action souligne les mesures que prend le Conseil de l'Europe pour garantir qu'une telle éducation soit accessible et aider les élèves, mais aussi les éducateurs, les parents ou les tuteurs. De la conception de cours spécifiques à l'élaboration d'un guide pratique destiné aux parents qui accompagnent la scolarité à distance ou hybride de leurs enfants, cette Feuille de Route pour Action témoigne de notre détermination à apporter notre soutien dans une situation encore imprévisible et changeante.

■ Si nous ignorons combien de temps la pandémie de COVID-19 continuera de bouleverser nos sociétés, il est important d'agir pour atténuer ses répercussions sur l'éducation, la citoyenneté démocratique et tous les domaines relevant de notre mandat.

**Marija Pejčinović Burić**  
Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe



$CM = \frac{-b \pm \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a}$   
 $CM = \frac{2 \pm \sqrt{4 - 4 \cdot 1 \cdot 1}}{2} = \frac{2 \pm \sqrt{0}}{2} = \frac{2 \pm 0}{2}$   
 $CM_1 = \frac{2+0}{2} = \frac{2}{2} = 1$   
 $CM_2 = \frac{2-0}{2} = \frac{2}{2} = 1$   
 $\left(\frac{x-1}{2}\right)^2 - \left(\frac{x-1}{2}\right)^2 = x - \frac{7}{2}x$   
 $\left(\frac{2x-1}{2}\right)^2 + \frac{23}{16} = \left(x + \frac{1}{4}\right)^2$   
 $\Rightarrow \frac{2x-1}{2} = x + \frac{1}{4}$   
 $\Rightarrow -\frac{2}{2} = \frac{1}{4}$

$X = \frac{-b \pm \sqrt{b^2 - 4ac}}{2a}$

$[k+2] = \left(1 + \frac{1}{n}\right)^k + 1$   
 $\int_0^1 \left(\frac{x}{n}\right)^k dx = \int_0^1 \frac{x^k}{n^k} dx = \frac{1}{n^k} \int_0^1 x^k dx$   
 $= \frac{1}{n^k} \left[ \frac{x^{k+1}}{k+1} \right]_0^1 = \frac{1}{n^k} \cdot \frac{1}{k+1}$   
 $+ C (a+x)^k = \frac{1}{k+1}$   
 $= \int_0^1 \left(\frac{x}{n}\right)^k dx = \frac{1}{k+1}$   
 $\frac{1}{n^k} \rightarrow x$   
 $x=a \quad f = P(x)$   
 $x=b \quad g = P(x)$



# LA RÉPONSE APPORTÉE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

## LES DIFFICULTÉS QUE POSE LA COVID-19

■ À l'instar de la récession des années 30, de la chute du mur de Berlin et du redressement européen après la guerre, la pandémie de COVID-19 marquera l'histoire de l'Europe. Elle a elle aussi des incidences locales, nationales, européennes et mondiales. Même s'il ne devait pas y avoir de deuxième vague – ce qu'il est impossible aujourd'hui d'affirmer avec certitude, la pandémie laissera dans son sillage une récession économique d'une ampleur inégalée dans l'Europe d'après guerre en dehors des zones ayant connu des conflits violents.

■ Au printemps 2020, la réaction immédiate de l'Europe à la pandémie a été pour l'essentiel le confinement et la fermeture des frontières. Mais l'Europe a également réagi en faisant preuve de solidarité et de résilience. La fermeture des frontières pour raisons médicales n'a pas empêché les Européens de s'entraider. Confinées en réaction immédiate à la crise sanitaire, les sociétés sont rapidement passées à d'autres modes de travail et d'apprentissage.

■ En Europe, les enseignants et élèves, les administrateurs et autres personnels éducatifs, les directeurs d'école et d'établissement d'enseignement supérieur, ainsi que les parents d'élèves ont été invités à déployer des efforts hors du commun pour relever les défis immédiats que posait la crise liée à la COVID-19. Ils ont réagi avec célérité, compétence et créativité, malgré des difficultés qui semblaient parfois insurmontables.

■ Les systèmes éducatifs et les établissements d'enseignement ont dû prendre rapidement des mesures afin de limiter les risques pour la santé des élèves, des personnels, des parents et, plus largement, de l'ensemble de la société. Peu de systèmes éducatifs, voire aucun, étaient pleinement préparés. Ils ont réagi en fonction de la situation observée dans chaque pays et chaque communauté locale. Ils ont réagi en fonction de la situation propre à chaque école ou

université, certains établissements étant bien équipés pour passer à l'apprentissage en ligne et d'autres ayant besoin d'équipements et de compétences techniques pour les utiliser avec profit. Ils ont réagi selon des modalités adaptées à l'âge des élèves, à l'appui que les parents et les autres personnes qui ont la charge des enfants pouvaient fournir, et aux spécificités de chaque niveau et filière d'enseignement. Ils ont choisi des modalités qui montraient que, si les soins de santé étaient la préoccupation immédiate suscitée par la crise, l'éducation n'est pas moins importante à moyen et long termes.

■ Les défis posés par la pandémie de COVID-19 vont bien au-delà des préoccupations immédiates. Cette pandémie met à rude épreuve nos modèles sociétaux et notre cohésion sur bien des plans, notamment les valeurs européennes et le principe fondateur de nos sociétés, selon lequel chaque voix compte et tous les citoyens participent à la construction de l'avenir européen. Selon une [enquête](#) réalisée récemment par un groupe de professeurs et d'étudiants de l'Université d'Oxford, plus de la moitié (53 %) des jeunes Européens estiment que les États autoritaires sont mieux équipés que les démocraties pour faire face aux changements climatiques. Cette enquête a été menée juste avant que la COVID-19 ne frappe l'Europe, mais on peut en extrapoler les résultats : un argumentaire similaire a été utilisé en ce qui concerne la crise liée à la COVID-19.

■ Le fait que les jeunes perdent confiance dans la démocratie est une tendance particulièrement inquiétante, qu'il est impossible de contrer sans l'éducation. Les conséquences de la pandémie pour l'éducation ne seront pas moins graves que les difficultés auxquelles celle-ci a dû faire face à mesure que la crise se déroulait.

■ Le contrecoup de la pandémie de COVID-19 remet en question la façon dont nous apprenons et enseignons. À mesure que les systèmes éducatifs, les écoles et autres établissements d'enseignement

européens passent des interventions éducatives d'urgence à des réponses durables, il nous faudra mettre au point de nouvelles modalités d'apprentissage et d'enseignement, en panachant l'enseignement direct et l'enseignement en ligne, ce qui pourra nécessiter l'adoption de nouvelles méthodes pédagogiques. Nous devons repenser la manière dont nous définissons, évaluons et reconnaissons les qualifications. Nous devons veiller à ce qu'aucun élève ne soit privé des avantages de l'éducation et de la possibilité de développer ses talents et de réaliser pleinement son potentiel quels que soient son lieu de résidence, son sexe, son origine ethnique, ses convictions de toutes natures, les difficultés économiques auxquelles il doit faire face et le découragement qui peut le gagner parfois dans sa vie.

■ La pandémie de COVID-19 et ses conséquences remettent également en question la place de l'éducation dans la construction de nos sociétés. Il nous faudra renforcer la démocratie par l'éducation, parallèlement aux droits de l'homme et à l'État de droit, ainsi que notre capacité et notre volonté de vivre en paix dans des sociétés plurielles.

■ Nous ne pouvons pas laisser une crise sanitaire se transformer en une crise de la démocratie. Pour fonctionner en pratique, nos institutions, élections et lois démocratiques doivent prendre appui sur une [culture de la démocratie](#) qui ne peut être établie que par l'éducation, à tous les niveaux. Cela suppose que nous connaissions notre passé et comprenions notre présent, et que nous ayons la volonté de construire notre avenir sur les valeurs que nous partageons en tant qu'Européens. Cela exige non seulement que nous ayons les compétences nécessaires pour utiliser les technologies numériques, mais aussi que nous sachions les mettre au service de la [citoyenneté numérique](#) démocratique. L'éducation doit aider à [concevoir le monde de l'après COVID-19](#).

## GARANTIR LE DROIT À L'ÉDUCATION : UNE RESPONSABILITÉ PUBLIQUE

■ Le droit à l'éducation est énoncé dans la Convention européenne des droits de l'homme<sup>1</sup> et la Charte sociale européenne<sup>2</sup>. Une crise aussi grave que la pandémie de COVID-19 ne peut pas supprimer ce droit, même si elle peut en modifier les modalités d'exercice.

1. Protocole 1, article 2  
2. Articles 17, 7, 10 et 15.

■ La préservation du droit à l'éducation est une [responsabilité publique](#)<sup>3</sup>. Il incombe aux autorités publiques de s'assurer que les systèmes éducatifs nationaux concrétisent les principaux objectifs de l'éducation, à savoir :

- ▶ la préparation à un emploi durable ;
- ▶ la préparation à une vie de citoyens actifs dans des sociétés démocratiques ;
- ▶ le développement personnel ;
- ▶ le développement et la consolidation, par l'enseignement, l'apprentissage et la recherche, d'une base de connaissances approfondie et diversifiée.

■ Pour ce faire, les autorités publiques ont :

- ▶ une responsabilité exclusive pour ce qui est du cadre régissant l'éducation ;
- ▶ une responsabilité de premier plan en ce qui concerne la mise en œuvre d'une réelle égalité des chances au niveau de l'accès à l'éducation pour tous les citoyens, ainsi que la garantie du maintien de la recherche de base en tant que bien public ;
- ▶ une responsabilité majeure pour le financement de l'enseignement et de la recherche, la prestation de l'enseignement et la recherche, ainsi que la promotion de ce financement et de cette prestation par d'autres sources dans le cadre défini par les autorités publiques.

■ Il convient d'établir une distinction entre *responsabilité* et *prestation*. Les écoles et les établissements d'enseignement supérieur peuvent être publics ou privés, et ces derniers peuvent être sans but lucratif ou à but lucratif. Dès lors que des institutions et des programmes appartiennent à un système éducatif national, ils fonctionnent dans le cadre établi par les autorités publiques. Ils doivent respecter la législation applicable, qu'il s'agisse de la législation relative à l'enseignement ou de la législation générale comme la législation du travail ou la législation comptable, ainsi que la réglementation relative à la sécurité publique, notamment les règles édictées pour faire face à la pandémie de COVID-19. Les écoles et autres institutions doivent faire l'objet d'un contrôle qualité conforme aux exigences nationales, les qualifications offertes

3. Si la Recommandation [CM/Rec\(2007\)6](#) concerne l'enseignement supérieur et la recherche, ses dispositions sont applicables, *mutatis mutandis*, à tous les niveaux et filières de l'enseignement.

doivent respecter le cadre national des qualifications, et l'autorité publique compétente doit accréditer l'institution et/ou le programme en question comme faisant partie intégrante de son système éducatif, comme énoncé à la section VIII de la [Convention de reconnaissance de Lisbonne](#).

■ Après la pandémie de COVID-19, le rôle des autorités publiques consistera à garantir le droit à l'éducation en encourageant les écoles et autres établissements à adapter l'enseignement et l'apprentissage aux nouvelles circonstances, en les aidant à cette fin et en élaborant les cadres qui permettront de maintenir la prestation de l'enseignement dans les secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques et sociétales de la pandémie. Les autorités publiques devront également créer les conditions d'une promotion de la coopération et de l'échange internationaux en matière d'éducation à un moment où les déplacements internationaux feront l'objet de restrictions particulières doublées d'un net recul de l'offre de transport, et où il pourrait être nécessaire de modifier les conditions d'obtention d'un visa étudiant de façon à ne pas exclure les étudiants inscrits dans une formation mixte et en ligne.

## RENDRE LE DROIT À L'ÉDUCATION EFFECTIF : ÉDUCATION DE QUALITÉ

■ Le droit à l'éducation n'est effectif que si l'éducation dispensée est de bonne qualité. Si le souci de la qualité tient une grande place dans les politiques éducatives nationales et européennes, ces dernières n'explicitent que rarement la vision de la qualité dont elles se réclament.

■ Le Conseil de l'Europe prône une vision de [l'éducation de qualité](#) qui tient compte des objectifs que l'éducation doit remplir et envisage la qualité relativement aux systèmes éducatifs ainsi qu'aux écoles et universités. Dans cette perspective, l'éducation de qualité doit être [inclusive](#) et donner accès à l'enseignement à tous les élèves, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables ou défavorisés, le cas échéant en l'adaptant à leurs besoins. Elle doit également, entre autres choses, fournir un cadre d'apprentissage sécurisé et non violent où les droits de tous sont respectés et aider chaque élève à développer sa personnalité, ses talents et ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Surtout, elle promeut la démocratie, le respect des droits de l'homme et la justice sociale dans un cadre d'apprentissage qui prend en considération les besoins sociaux et éducatifs de chacun.

## LE PROGRAMME DU CONSEIL DE L'EUROPE CONSACRÉ À L'ÉDUCATION

■ Après la pandémie de COVID-19, le [Programme du Conseil de l'Europe consacré à l'éducation](#) continuera de définir et de promouvoir des politiques et une pratique éducatives qui :

- ▶ garantissent le droit à l'éducation ;
- ▶ aident à construire des sociétés démocratiques, durables et résilientes ;
- ▶ contribuent au succès d'une éducation inclusive et de qualité.

■ Le Conseil poursuivra la réalisation de ces objectifs dans le cadre de son [programme intergouvernemental et de ses programmes de coopération et de renforcement des capacités](#) principalement financés par d'autres sources et de son [Centre européen pour les langues vivantes](#), qui est un accord partiel élargi. Il envisage à cette fin de conclure un deuxième accord partiel élargi sur un observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe, en cours d'examen par le Comité des Ministres.

■ La présente Feuille de Route pour Action rend compte de la manière dont le Programme consacré à l'éducation aidera les États membres à relever les défis posés en matière d'éducation par la pandémie de COVID-19 et ses séquelles. Elle indique également comment ce programme pourrait évoluer dans le sens d'une riposte encore plus vigoureuse.



# CONTRIBUTION DE L'ÉDUCATION AU RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

## CADRE DE RÉFÉRENCE DES COMPÉTENCES POUR UNE CULTURE DE LA DÉMOCRATIE (CRCCD)

En temps de crise, il apparaît encore plus évident que les citoyens devraient avoir la capacité et la volonté de s'engager dans les espaces de la sphère publique afin de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#) (CRCCD) est une ressource essentielle pour aider les décideurs et les éducateurs à dispenser aux élèves les compétences nécessaires pour la vie au sein de sociétés démocratiques. La culture de la démocratie désigne l'ensemble des attitudes et des comportements que les citoyens doivent manifester pour que les institutions, lois et élections démocratiques puissent fonctionner en pratique. L'esprit civique, la tolérance à l'ambiguïté, l'apprentissage en autonomie et les capacités d'analyse et de réflexion critique figurent parmi les [compétences](#) de [ce modèle](#) dont l'acquisition pourrait aider les apprenants à s'adapter de manière constructive et innovante à l'ambiguïté et à l'incertitude des crises actuelles et futures, en évitant le piège de la radicalisation menant à la violence ou des dérives autoritaires.

À la suite de la décision prise par la [25<sup>e</sup> session de la Conférence permanente des ministres de l'éducation](#) tenue en avril 2016, le Conseil de l'Europe a aidé les États parties à la [Convention culturelle européenne](#) à mettre en place et à appliquer le CRCCD dans leurs systèmes éducatifs nationaux en proposant des orientations pour élaborer les programmes scolaires, mettre en œuvre des stratégies d'enseignement et d'apprentissage, et utiliser des outils d'évaluation appropriés. Le Conseil continuera d'aider les États membres à renforcer la capacité de leurs systèmes éducatifs de mettre en œuvre une éducation aux compétences pour une culture de la démocratie. Le CRCCD est l'instrument qui permettra à nos systèmes éducatifs et établissements d'enseignement de poursuivre le développement des compétences à tous les niveaux et dans toutes les filières de l'enseignement, notamment et tout particulièrement en temps de crise.

Le CRCCD peut s'appliquer à de nombreux aspects de la crise liée à la COVID-19, car son cadre conceptuel donne des orientations utiles pour élaborer des matériels pédagogiques permettant de faire face à la pandémie.

À court terme, le Conseil de l'Europe :

- ▶ publiera une série de 20 plans d'activité à utiliser dans les salles de classe pour que les principaux aspects du CRCCD soient aisément accessibles aux éducateurs dans les États parties à la Convention culturelle européenne ;
- ▶ collaborera avec le [Réseau des conseillers en politiques d'éducation](#) (EPAN) et d'autres experts, en commençant par une conférence qui se tiendra le 30 octobre 2020 à Athènes, pour examiner les réponses à apporter à la pandémie de COVID-19 sur le plan des compétences pour une culture de la démocratie. Il s'agira en particulier d'inculquer aux enseignants et aux élèves les compétences nécessaires pour utiliser efficacement l'apprentissage et l'enseignement numériques, de sauvegarder la culture de la démocratie à l'école et de mettre à profit les enseignements tirés en matière d'éducation pour l'après COVID ;
- ▶ exploiter les résultats d'une [enquête en ligne auprès des enseignants du secondaire](#) de pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, lancée par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, pour mieux comprendre les effets de la pandémie de COVID-19 sur la participation des élèves et préparer les réponses à y apporter sur les plans politique et pratique.

À moyen et à long termes, le Conseil de l'Europe :

- ▶ s'emploiera à promouvoir des outils pratiques de mise en œuvre du CRCCD ([Outils d'auto-réflexion et de réflexion collégiale pour les enseignants basé sur le CRCCD](#), [Portfolio de compétences pour une culture de la démocratie](#), [Autobiographie des rencontres interculturelles](#)) pour permettre aux éducateurs et aux apprenants de prendre conscience des compétences qu'ils ont acquises ou pourraient encore acquérir

afin de s'adapter aux effets de la crise liée à la COVID-19;

- ▶ par l'intermédiaire du [Réseau des écoles démocratiques](#) (RED), appuiera la prestation de l'enseignement en ligne ou hybride en temps de crise et rassemblera des exemples de pratiques pertinentes;
- ▶ élaborera un dossier de formation modularisée au CRCCD, qui comprendra une section sur le CRCCD à titre de réponse éducative aux défis de société et aux situations de crise;
- ▶ à la faveur d'[activités de coopération et de renforcement des capacités](#), aidera chaque État membre à mettre le CRCCD en pratique dans son contexte national et régional.

## ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE

La pandémie de COVID-19 a perturbé les systèmes éducatifs en Europe, conduisant à la fermeture de la quasi-totalité des écoles et à la cessation de l'enseignement et de l'apprentissage en présentiel. Afin de limiter l'interruption de l'enseignement pour les enfants, les responsables de l'éducation nationale de nombreux pays d'Europe se sont tournés vers l'apprentissage distanciel, en mettant en œuvre diverses technologies, depuis la radiotélédiffusion classique jusqu'aux leçons dispensées en ligne et à la visioconférence.

L'[Éducation pour la démocratie](#) est l'un des buts fondamentaux de l'éducation de qualité et un volet essentiel de la mission du Conseil de l'Europe en matière d'éducation. Elle aide les jeunes à se sentir plus forts et plus confiants s'agissant de contrôler leur vie et d'exercer leurs droits aussi bien en ligne que dans le monde réel, contribue à mettre en place dans la société une culture de la démocratie élargie et plus durable, et sert de rempart contre la violence, le racisme, l'extrémisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance. C'est ainsi que [l'éducation à la citoyenneté numérique](#) est devenue un élément crucial de l'éducation et de la formation, parallèlement au développement des compétences numériques, dans la mesure où elle donne aux apprenants, grâce à l'acquisition des compétences nécessaires à une culture de la démocratie, les moyens de faire bon usage de technologies numériques en évolution, de participer de manière responsable à des activités sociales et civiques, de s'engager dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie,

et de s'employer à défendre la démocratie, les droits de l'homme et la dignité humaine.

Le Conseil de l'Europe a élaboré à l'intention des éducateurs une série de nouveaux [plans de cours](#) sur des sujets dont l'étude est particulièrement utile dans la crise actuelle. Ils visent à aider les jeunes apprenants à aborder des questions importantes, notamment la solidarité, le cyberharcèlement, les fausses informations, la vie en confinement, la dénonciation des violations ou les achats éthiques. Chaque plan de cours est conçu autour d'un thème correspondant à l'un des domaines de la citoyenneté numérique, et lié aux résultats d'apprentissage définis dans le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#) du Conseil de l'Europe. Ces plans de cours peuvent être enseignés dans diverses situations d'apprentissage à distance et être adaptés en fonction des plateformes ou des dispositifs d'apprentissage en ligne disponibles, de l'âge des apprenants, du contexte local, du temps passé en ligne et du niveau des compétences numériques.

Pendant le confinement, le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants est devenu plus important. Un grand nombre d'entre eux ont dû passer au travail à distance et répondre selon des modalités nouvelles aux besoins éducatifs et autres de leurs enfants. Le Conseil de l'Europe a élaboré une [fiche d'information](#) accompagnée d'un jeu intitulé « Beat the Virus » (Bats le virus) pour aider les parents à occuper utilement leurs enfants et à en apprendre davantage sur ce que signifie être un citoyen numérique. Il existe 14 versions linguistiques de ce jeu, qui a été adapté au contexte local par des associations de parents bénévoles.

En outre, la brochure [Étapes simples pour aider votre enfant à devenir un citoyen numérique](#) offre un large éventail d'idées sur ce que les parents peuvent faire avec leurs enfants pour les aider à comprendre comment et pourquoi partager la responsabilité de faire d'Internet un endroit amusant et convivial.

Une [enquête sur l'éducation à la citoyenneté numérique \(ECN\)](#), réalisée récemment par le Conseil de l'Europe, a montré que les parents ont dû, entre autres difficultés, jongler entre l'organisation de leur travail et celle du travail de leurs enfants, concilier temps d'écran et activités physiques des enfants, surveiller leur activité en ligne, se démenner pour satisfaire aux exigences des écoles en matière de contenus d'enseignement et veiller à leur bien-être pendant la pandémie. Les résultats de l'enquête serviront à mettre au point les politiques et les matériels didactiques à moyen et à long termes.

■ Les promoteurs de l'ECN, qui constituent un réseau informel de spécialistes de l'éducation de 21 pays, ont contribué à promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique en diffusant le *Digital citizenship education handbook* (Manuel d'éducation à la citoyenneté numérique) et les plans de cours dans leurs pays respectifs. Parmi les 100 écoles de 10 pays qui se sont engagées à réaliser les activités d'ECN, 33 ont mené à bien leurs projets en dépit du confinement.

À court terme, le Conseil de l'Europe :

- ▶ élaborera un guide pratique pour aider les parents à appuyer l'enseignement distanciel et/ou mixte dispensé à leurs enfants ;
- ▶ refondra le site Web de l'ECN pour le rendre plus convivial et faciliter l'accès aux ressources du Conseil de l'Europe affectées à cette activité ;
- ▶ élaborera un guide par étapes pour aider les écoles à définir et adapter leurs politiques aux besoins de l'éducation à la citoyenneté numérique ;
- ▶ organisera en novembre 2020, en coordination avec le Ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, une importante visioconférence pour sensibiliser à l'ECN les éducateurs de toute l'Europe.

À moyen et à long termes, le Conseil de l'Europe :

- ▶ élaborera à l'intention des éducateurs un programme complet de formation en ligne à l'ECN pour qu'ils puissent contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement à l'ère du numérique ;
- ▶ créera une bibliothèque en ligne pour rassembler les ressources adaptées aux besoins de l'ECN et conçues par des tiers, afin de faire du site Web de l'ECN un guichet unique pour toutes les parties prenantes qui recherchent des ressources fiables ou agréées.

## LA MISSION DÉMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

■ Les institutions et lois démocratiques ne peuvent fonctionner en pratique que si elles s'appuient sur des attitudes et des comportements qui acceptent que les minorités ont des droits inaliénables même si ce sont les majorités qui décident, que l'on peut apprendre en tenant compte des points de vue et des pratiques d'autrui, et que la diversité est une richesse et non une menace. Le *Cadre de référence des compétences pour*

*une culture de la démocratie* du Conseil de l'Europe s'applique à tous les niveaux d'enseignement, et un document d'orientation montre comment il peut être développé dans l'enseignement supérieur.

■ En collaboration avec l'*International Consortium for Higher Education, Civic Responsibility and Democracy* (Consortium international pour l'enseignement supérieur, la responsabilité civique et la démocratie), basé aux États-Unis, l'*Association Internationale des Universités* et d'autres partenaires, le Conseil de l'Europe s'emploie à promouvoir la *mission démocratique de l'enseignement supérieur* à travers une série de *forums mondiaux* et d'ouvrages de la *Série Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe*. Le Forum mondial qui doit se tenir en juin 2021 portera sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur en matière de promotion de sociétés durables et sera adapté pour tenir compte de la pandémie de COVID-19 (voir plus loin).

■ Le rôle des établissements d'enseignement supérieur à l'échelon local est l'une des dimensions de leur mission démocratique. Sur la base de trois séminaires tenus entre 2017 et 2019 et d'un *livre*, il a été entrepris au début de 2020 de définir le rôle joué par le Conseil de l'Europe dans l'intérêt de la mission locale de l'enseignement supérieur. Ce travail a pris un peu de retard du fait de la crise liée à la COVID-19 et il fait à présent l'objet d'un réajustement pour tenir compte de cette crise.

Pour riposter à la crise liée à la COVID-19 et à ses séquelles, et en coopération avec ses partenaires, le Conseil de l'Europe, dans le cadre de son Programme consacré à l'éducation :

- ▶ recadrera le Forum mondial 2021 de façon à ce qu'il incorpore la riposte de l'enseignement supérieur à la crise liée à la COVID-19 et à ses séquelles, ainsi que la réaction des universités au mouvement pour la justice sociale lancé pendant cette crise ;
- ▶ organisera le Forum mondial en présentiel si cela est possible, mais également une série de webinaires, à la fois pour préparer le Forum et disposer d'une solution de repli si une conférence physique devait se révéler impossible ;
- ▶ publiera un livre sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur dans la crise du COVID-19 dans la *Série Enseignement supérieur du Conseil de l'Europe*, à paraître au début de 2021 ;

- ▶ réajustera les activités consacrées à la mission locale de l'enseignement supérieur compte tenu de l'impact de la crise liée à la COVID-19 s'agissant de renforcer le rôle de l'enseignement supérieur dans la promotion d'une culture de la démocratie, ainsi que dans son environnement local immédiat.

## ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

■ L'enseignement de l'histoire est l'un des deux domaines spécifiques que mentionne la [Convention culturelle européenne](#), l'autre étant l'éducation linguistique. Si la coopération internationale en matière d'éducation était à l'honneur au moment où cette convention a été adoptée, moins de 10 ans après la Seconde Guerre mondiale, il reste indispensable de connaître le passé de l'Europe pour en comprendre le présent et en préparer l'avenir, comme en atteste l'importance accordée à la connaissance et à la compréhension critique de l'histoire dans le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#). L'enseignement de l'histoire est fait de leçons apprises, mais aussi de leçons oubliées et, devant l'ampleur des matériaux disponibles, il impose de faire un choix parmi les leçons à apprendre.

■ Le Conseil de l'Europe a entrepris de relancer son projet relatif à l'enseignement de l'histoire après une interruption de deux ans, en mettant davantage l'accent sur le développement de la démocratie et les obstacles historiques à ce développement. Le programme intergouvernemental est complété par un projet intitulé [Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité](#), qui honore la mémoire des victimes d'une réalité particulièrement noire du passé récent de l'Europe et cherche à tirer les enseignements de ce crime hors normes pour aider à éviter que des crimes contre l'humanité soient commis à l'avenir.

■ Ce projet sera également complété par un nouvel accord partiel élargi portant sur la création d'un Observatoire sur l'enseignement de l'histoire en Europe, qui proposera un panorama des approches adoptées dans toute l'Europe pour les différents niveaux de l'enseignement de l'histoire.

Le relancement du programme intergouvernemental tiendra compte de la crise liée à la COVID-19 en :

- ▶ mettant en relief le rôle de l'enseignement de l'histoire dans le développement d'une culture de la démocratie ;

- ▶ étudiant la place à donner dans l'enseignement de l'histoire à des périodes et événements du passé dont nos sociétés actuelles ont d'importants enseignements à tirer, notamment en présentant des exemples de relèvement à la suite de catastrophes passées et de résilience face à ces catastrophes ;
- ▶ faisant comprendre aux élèves comment les individus et les sociétés ont réagi aux catastrophes et aux situations d'urgence, en les invitant à se demander comment ils auraient eux-mêmes réagi dans des situations analogues ;
- ▶ examinant le rôle des autorités publiques dans la transmission du savoir et de la mémoire historiques.

## PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : DES POLITIQUES À LA PRATIQUE

■ Une décision stratégique a été prise il y a 10 ans, celle de renforcer l'appui apporté aux États parties à la Convention culturelle européenne en intégrant le [renforcement des capacités dans le Programme consacré à l'éducation](#). Les projets de renforcement des capacités complètent et guident les travaux sur les politiques d'éducation à la faveur de projets de grande ampleur couvrant tout l'éventail allant des politiques à la pratique. Les résultats des projets inspirent également les autres pays et les instruments intergouvernementaux du Conseil de l'Europe. Pendant la crise liée à la COVID-19, cette approche a montré son utilité pour fournir rapidement aux ministères de l'éducation un appui adapté à leurs besoins propres.

■ L'une des raisons pour lesquelles les [projets de renforcement des capacités](#) peuvent intervenir rapidement est qu'ils reflètent pleinement le Programme consacré à l'éducation et qu'ils traitaient déjà de problèmes auxquels de nombreux systèmes éducatifs doivent faire face, notamment les inégalités, la discrimination et le harcèlement en milieu scolaire. Ils exploitent des ressources du Conseil de l'Europe que les ministères de l'éducation connaissent par l'intermédiaire du [Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives](#) (CDPPE), comme le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#), [l'éducation inclusive et de qualité](#) et [l'intégrité universitaire](#). L'appui est adapté à chaque contexte et comprend les compétences en matière de politiques et la compétence législative, le développement des ressources, la formation des enseignants, le

réseautage, l'apprentissage entre pairs et/ou la participation de la collectivité. Certains projets reposent davantage sur une démarche de terrain. Coopérant en premier lieu avec les écoles et leurs communautés, le Conseil de l'Europe aide les ministères de l'éducation à définir des politiques fondées sur la connaissance des faits applicables à l'ensemble des systèmes éducatifs de leur ressort.

■ L'utilité des projets de renforcement des capacités est apparue encore plus clairement pendant la pandémie de COVID-19. Les systèmes éducatifs étant confrontés à des défis sans précédent, les projets ont pu s'adapter rapidement. Le personnel de sept bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe a pu, avec l'appui de Strasbourg, adapter ses activités au nouveau contexte. Il en a résulté de [nouvelles ressources pour les enseignants et les parents enseignant en ligne, des webinaires régionaux sur le CRCCD et des moyens de formation](#). Ces ressources ont été traduites et peuvent être utilisées dans d'autres contextes. Le [Passport européen des qualifications des réfugiés \(EQPR\)](#) est une autre initiative de renforcement des capacités, lancée en faveur des [réfugiés possédant des qualifications dans le domaine de la santé et pouvant apporter leur aide pendant la pandémie](#) (voir la section consacrée à l'EQPR).

■ Au vu de ces résultats, le Programme consacré à l'éducation continuera de promouvoir des projets de renforcement des capacités. Depuis 2015, 38 pays ont bénéficié à ce titre d'un appui sous la forme d'un financement externe supplémentaire<sup>4</sup> de 37 millions d'euros. Les solutions fournies par ces projets permettent également de traiter les questions soulevées par d'autres organes du Conseil de l'Europe, notamment le Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme, les conventions de lutte contre la discrimination et les résolutions de l'Assemblée parlementaire, qui luttent contre la discrimination, appuient l'intégrité et la transparence dans l'éducation, et combattent l'extrémisme et la violence à l'école (voir la section consacrée aux Conventions et autres organes).

4. Les sources de financement sont diverses : Union européenne (Direction générale de l'éducation et de la culture (DG EAC) et Direction générale de la politique européenne de voisinage et négociations d'élargissement (DG NEAR)), Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi), Direction suisse du développement et de la coopération, subventions de l'Espace économique européen et de la Norvège, plans d'action thématiques et contributions volontaires. L'équipe centrale du Conseil de l'Europe à Strasbourg travaille main dans la main avec les agents affectés aux projets d'éducation dans les bureaux extérieurs du Conseil.

■ Outre les politiques d'éducation et les capacités de gestion de projets avérées du Programme consacré à l'éducation, les autorités compétentes et les donateurs attachent un grand prix au cadre politique plus large que fournit le Conseil de l'Europe. Le 16 juin 2020, le Conseil de l'Union européenne a souligné, dans les [Conclusions du Conseil – Faire face à la crise liée à la COVID-19 dans le domaine de l'éducation et de la formation](#) (par. 44), qu'il importait de travailler en étroite collaboration avec des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe. Les donateurs se félicitent également du lien étroit existant entre le Programme consacré à l'éducation et [l'objectif de développement durable de l'ONU consistant à assurer à tous une éducation de qualité](#), ainsi que de l'étroite coopération avec des organisations comme le HCR.

■ En sus de ces projets de pays, le Programme consacré à l'éducation offre un dispositif de réaction rapide, dont la souplesse lui permet de répondre rapidement aux besoins des États membres. Il peut prendre la forme de conseils au sujet d'un projet de loi sur l'éducation ou l'enseignement supérieur ou de l'intégration des politiques et matériels du Conseil de l'Europe – adaptés à chaque contexte – dans les systèmes éducatifs. Dans le cadre de la poursuite de la pandémie, un tel dispositif peut être utile pour adapter les politiques.

Dans le cas des pays qui souhaitent passer des politiques à la pratique – de façon souvent rapide et créatrice, comme observé pendant la pandémie de COVID-19 –, les projets de renforcement des capacités du Programme consacré à l'éducation sont particulièrement bien placés pour appuyer les ministères de l'éducation. Ce Programme :

- ▶ assurera la promotion de projets de renforcement des capacités qui viseront à multiplier le passage des politiques à la pratique dans les autres États membres tout en contribuant à optimiser les activités intergouvernementales du Programme ;
- ▶ répondra aux besoins immédiats des États membres grâce au dispositif de réaction rapide ;
- ▶ dressera le bilan des projets de renforcement des capacités – en particulier du point de vue de la lutte contre la pandémie de COVID-19 – pour voir comment leurs résultats pourraient être utilisés dans d'autres contextes.



# INNOVER DANS LA FAÇON DONT NOUS APPRENONS ET ENSEIGNONS

## ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

■ La crise liée à la COVID-19 a montré, peut-être plus que jamais, à quel point il importait de développer une culture de la confiance et de l'éthique dans une société, dans le cadre de aussi bien qu'à l'appui d'une culture de la démocratie.

■ Pouvoir se fier aux résultats de la recherche universitaire parce qu'ils se fondent sur des informations et données factuelles, recueillies d'une manière transparente; pouvoir se fier à un médecin ou à une infirmière parce que l'on a confiance en ses qualifications, délivrées par des institutions agréées et fiables; pouvoir se fier aux informations fournies et aux qualifications délivrées par tel ou tel établissement d'enseignement supérieur: ces thèmes sont au cœur des travaux de la plateforme ETINED.

■ Étant donné que la crise sanitaire actuelle pourrait se traduire par une crise de confiance de longue durée à l'égard des institutions démocratiques et scientifiques, le refus de la fraude et de la corruption dans le secteur de l'éducation a acquis une importance politique qui correspond bien à la mission de la plateforme ETINED du Conseil de l'Europe. La fraude et la corruption dans l'éducation sapent le fondement de nos démocraties, à savoir la confiance reposant sur la conviction que les règles s'appliquent également à tous. De plus, elles détruisent l'aspiration légitime à une éducation de qualité, l'égalité des chances pour les enfants dans la vie et le droit de chaque enfant à une éducation égale pour tous fondée sur le mérite, les efforts et les résultats. Dans ce contexte, ETINED élabore une nouvelle recommandation politique visant à lutter contre toutes les formes de fraude dans l'éducation, en ciblant les nouveaux types de fraude rendus possibles par le développement et l'utilisation exponentiels des nouvelles technologies et par l'absence souvent constatée d'une législation appropriée à ce sujet.

■ Ce qui compte dans l'éducation de qualité, ce n'est pas seulement ce que l'on enseigne, c'est aussi la manière de dispenser, d'évaluer et d'encourager l'éducation. L'enjeu de cette éducation est donc indissociable des valeurs d'éthique, de transparence et d'intégrité, sans lesquelles aucune démocratie n'est possible. La plateforme ETINED a défini des principes directeurs pour garantir une culture de l'éthique dans le corps enseignant. Elle a élaboré des recommandations ciblées sur l'intégrité universitaire à la suite d'évaluations et d'échanges avec les acteurs sur le terrain. De plus, elle exécute actuellement un programme visant à promouvoir les pratiques d'excellence en matière d'intégrité universitaire en présentant des exemples édifiants fournis par des établissements d'enseignement supérieur publics et privés européens.

Pour répondre à la crise liée à la COVID-19 et à ses séquelles, et en consultation avec les délégations, la plateforme ETINED du Conseil de l'Europe:

- ▶ tiendra en novembre 2020 une session plénière sur la crise liée à la COVID-19, les questions d'éthique spécifiques qui en découlent et les réponses apportées par les politiques d'éducation;
- ▶ mettra au point son programme sur les pratiques d'excellence pour aider les établissements d'enseignement supérieur à promouvoir l'intégrité universitaire;
- ▶ adaptera ses grands axes de travail qui pourront comprendre:
  - i) de nouvelles actions ciblées concernant les aspects spécifiques de l'éthique dans la recherche, la manière dont les travaux de recherche sont conduits, l'intégrité des résultats et leurs modalités de transmission au public;

- ii) les défis éthiques posés par l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'éducation ;
- iii) l'impact du recours croissant aux « entreprises de l'EdTech (éducation technologique) » pour l'apprentissage en ligne et l'évaluation, et les risques qu'il pourrait représenter pour la protection des données, de la vie privée et de la sécurité des apprenants ;
- iv) une réflexion sur les aspects éthiques de la crise des réfugiés, et la protection de la dignité humaine des réfugiés, notamment en temps de crise.

## ÉDUCATION ET APPRENTISSAGE EN LIGNE

La réponse du secteur de l'éducation à la crise liée à la COVID-19 se distingue notamment par l'utilisation croissante des technologies numériques pour apporter des solutions aux problèmes éducatifs. La nécessité de trouver une autre méthode que l'apprentissage en présentiel a donné lieu à de multiples expériences d'application des technologies numériques à des fins éducatives, qui ont débouché sur un certain nombre d'innovations dans l'utilisation des dispositifs et types de logiciels existants.

Le Conseil de l'Europe a missionné un groupe d'experts pour étudier les options en matière d'éducation dans un environnement d'apprentissage d'après la pandémie, en mettant l'accent sur l'éducation pour la démocratie, afin d'analyser les programmes de formation existants et d'élaborer une proposition de programme de formation en ligne à l'intention des éducateurs.

Dans leur note conceptuelle, les experts ont indiqué que, dans l'environnement d'apprentissage d'après la pandémie, l'éducation pour la démocratie devrait relever le défi de trouver le moyen de créer l'expérience de la vie démocratique dans une « classe numérique » ou une « école numérique ». En d'autres termes, il s'agit de savoir comment présenter à des jeunes le processus englobant réflexion collective, débats, persuasion, compromis et collaboration, processus caractéristique de la vie démocratique, dans des écoles et des classes qui ne sont pas définies par un espace physique quelconque. Ils pensent que, pour pouvoir relever ce défi, les enseignants devront acquérir de nouvelles compétences – conceptuelles, pédagogiques et technologiques – et affirment qu'à ce jour ce nouveau champ de compétences des enseignants n'a guère été exploré.

Les experts appellent l'attention sur l'actuelle tendance à prioriser, en matière d'éducation, l'utilisation individuelle de la technologie par rapport à son utilisation sociale, ce qu'atteste l'idée répandue selon laquelle l'un des principaux intérêts éducatifs des technologies numériques est qu'elles permettent de personnaliser l'apprentissage, c'est-à-dire de l'adapter aux besoins individuels de chaque apprenant. Les experts indiquent qu'il ressort des premières informations sur l'utilisation de la technologie à l'appui de l'éducation pendant le confinement que les tentatives allant dans le sens d'un apprentissage en groupe, à plus forte raison un apprentissage de nature participative ou collaborative, sont rares et souvent réservées à des formes d'éducation élitistes. Or, l'apprentissage en groupe est l'essence même de l'éducation pour la vie démocratique.

Une réflexion sur le phénomène des médias sociaux montre que la puissance des technologies numériques peut être exploitée pour l'apprentissage en groupe autant que pour l'apprentissage individuel. C'est cette puissance que les enseignants devront développer pour créer une forme d'éducation démocratique adaptée au monde de l'après pandémie. Le programme de Conseil de l'Europe entend contribuer à cette entreprise.

Le Conseil de l'Europe mettra au point un nouveau programme de formation en ligne qui sera axé sur les compétences que les éducateurs doivent acquérir pour relever le défi de l'éducation pour la démocratie qui sera dispensée dans les écoles de l'après pandémie. Ce programme :

- ▶ montrera comment adapter à un environnement d'apprentissage mixte l'approche de l'éducation démocratique adoptée par le Conseil de l'Europe ;
- ▶ développera une culture de la recherche et de la réflexion critiques ;
- ▶ créera pour les apprenants des possibilités d'échange d'idées et d'expériences ;
- ▶ encouragera l'apprentissage axé sur des activités, en tant que source précieuse d'acquisition de compétences ;
- ▶ prendra en considération la contribution de l'approche intégrée de l'enseignement ;
- ▶ cherchera à expliquer de façon simple et pratique des concepts complexes ;

- fera preuve de souplesse et tiendra compte des besoins d'apprenants issus de milieux différents.

Étant donné qu'il est appelé à innover dans ce domaine, ce programme pourrait être repris par d'autres programmes mis en œuvre dans le même domaine dans les différents États membres du Conseil de l'Europe et au-delà. Il est également prévu que les initiatives pratiques mises au point par les apprenants dans le cadre du programme constitueront une ressource précieuse pour d'autres activités de formation et de perfectionnement professionnels.

## LEMON – MODULES D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

■ La pandémie de COVID-19 a mis en relief: 1) l'aptitude à s'adapter rapidement au travail et à l'apprentissage à distance, 2) la disponibilité d'outils d'apprentissage en ligne ciblés, facilement accessibles et à un rythme personnalisé, et 3) la nécessité d'améliorer rapidement les aspects pédagogiques de l'apprentissage en ligne lorsque les classes en ligne doivent remplacer les classes physiques.

■ Tenant compte de ce potentiel, la [plateforme en ligne LEMON](#) centralise les [ressources du Conseil de l'Europe](#) sur des thèmes tels que les compétences démocratiques, la citoyenneté numérique, l'éducation aux médias et le harcèlement. Les ressources et cours en question s'adressent principalement aux professionnels de l'éducation, mais ils peuvent également intéresser le grand public. Ils sont gratuits. Les cours comprennent trois niveaux progressifs, ce qui permet aux apprenants de choisir un cours qui corresponde à leurs besoins.

■ Lancée au printemps 2020, la nouvelle série des Clés fournit des informations concentrées sur les enjeux sociétaux actuels. Conçus pour des professionnels très sollicités, les cours de deux heures fournissent des informations de base sur des thèmes spécifiques et peuvent également déboucher sur une formation plus poussée. Les deux premiers cours – la *Clé de la compétence médiatique* et la *Clé des compétences pour une culture de la démocratie* – seront bientôt suivis par des cours sur la *Clé d'une gouvernance scolaire démocratique*, la *Clé pour aborder les sujets controversés*, et la *Clé pour prévenir le cyberharcèlement*.

■ Onze [cours d'auto-apprentissage en ligne](#) sur des thèmes prioritaires pour le Conseil de l'Europe

sont actuellement proposés. La durée de ces cours varie de cinq à 25 heures et ils donnent lieu à la délivrance d'un certificat. À l'automne 2020, le cours d'autoapprentissage *Compétences pour une culture de la démocratie* sera disponible.

■ Des [masterclasses](#) d'environ 35 participants désignés par le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) ont démarré en 2019 et se poursuivent en 2020. La première, intitulée *Médias et désinformation*, aide les apprenants à développer leurs capacités de réflexion critique afin de pouvoir identifier des informations fiables dans la presse et d'autres sources. Une deuxième masterclass sur les compétences pour une culture de la démocratie doit être lancée en 2021.

L'intérêt pour LEMON ne faisant que croître, le Programme consacré à l'éducation :

- mettra au point des modules sur des thèmes supplémentaires, comme des méthodes sur l'enseignement et l'apprentissage en ligne efficaces répondant aux principes de la culture de la démocratie en milieu scolaire. Ce thème revêt un intérêt spécifique dans le secteur de l'éducation, pendant comme après la pandémie de COVID-19;
- à la demande des États membres, adaptera les cours aux langues et contextes nationaux;
- continuera de développer les capacités techniques de la plateforme.



# ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

## RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS

■ Une reconnaissance des qualifications étrangères équitable et simple, c'est-à-dire conférant à celles-ci une valeur dans un autre système éducatif, est indispensable à la mobilité professionnelle et personnelle dans l'ensemble des pays européens. La [Convention de reconnaissance de Lisbonne \(LRC\)](#) adoptée en 1997 par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO constitue la principale norme internationale facilitant la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur ainsi que des qualifications de fins d'études secondaires donnant accès à l'enseignement supérieur. Cette Convention a été [ratifiée](#) par 54 pays et complétée par des [textes subsidiaires](#) adoptés par le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne (LRCC). La Convention est mise en œuvre principalement par l'intermédiaire du [Réseau européen des centres nationaux d'information sur la reconnaissance et la mobilité universitaires \(le réseau ENIC\)](#), en collaboration étroite avec le [réseau NARIC de l'Union européenne](#).

■ Lorsque les centres nationaux d'information ont dû fermer au moment du confinement, imposé au printemps 2020, la quasi-totalité d'entre eux a pu mettre en place des procédures de substitution afin de garantir aux candidats le droit à une reconnaissance équitable, consacré par l'article III.1 de la Convention: « Les titulaires de qualifications délivrées dans l'une des Parties ont un accès adéquat, à leur demande adressée à l'organisme compétent, à l'évaluation de ces qualifications ». L'article dispose ensuite que ce droit ne peut faire l'objet d'aucune distinction, dans des termes conformes à ceux de

la Convention européenne des droits de l'homme<sup>5</sup>. Toute perturbation dans l'accès à une reconnaissance équitable entraverait la mobilité universitaire et professionnelle, compliquerait l'inscription des intéressés à des programmes d'études dispensés en dehors de leur pays d'origine et réduirait leur accès à l'emploi. Il sera nécessaire de trouver des solutions permettant de reconnaître les qualifications obtenues dans des programmes d'études interrompus.

■ L'article III.2 est libellé comme suit: « Chaque Partie veille à ce que les procédures et critères utilisés dans l'évaluation et la reconnaissance des qualifications soient transparents, cohérents et fiables. » Une [enquête](#) réalisée en mars/avril 2020 montre que la plupart des centres nationaux d'information sont passés au télétravail tout en étant confrontés à des difficultés telles que l'obligation juridique d'appliquer des procédures sur papier malgré l'imperfection de l'ordonnancement des tâches numériques ou l'impossibilité d'accéder aux dossiers des intéressés en raison de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur. En juin 2020, la réunion annuelle des réseaux ENIC et NARIC, auparavant physique, s'est muée en une série de sessions en ligne et de webinaires de plus courte durée

5. « Il n'est fait, à cet égard, aucune distinction fondée, notamment, sur le sexe, la race, la couleur, le handicap, la langue, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale, ethnique ou sociale des demandeurs, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, ou quant à toute autre circonstance sans rapport avec la valeur de la qualification dont la reconnaissance a été sollicitée. Afin d'assurer ce droit, chaque Partie s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour évaluer toute demande de reconnaissance de qualifications en prenant exclusivement en compte les connaissances et aptitudes acquises. »

À moyen et à long termes, le Programme du Conseil de l'Europe consacré à l'éducation aidera le LRCC et les réseaux ENIC et NARIC à mettre au point des propositions visant à améliorer les mesures prises par les centres nationaux et les réseaux en cas de crise en :

- ▶ encourageant un réexamen des prescriptions d'ordre juridique et autres qui empêchent le traitement en ligne des demandes ;
- ▶ recensant les mesures d'appui à la reconnaissance équitable d'un apprentissage interrompu ;
- ▶ organisant des activités d'apprentissage entre pairs pour tirer les conclusions des actions menées immédiatement en réponse à la pandémie de COVID-19.

■ De plus, des mesures spécifiques ont été prises pour garantir la reconnaissance équitable des qualifications des réfugiés – voir plus loin le Passeport européen des qualifications des réfugiés.

## ÉDUCATION LINGUISTIQUE

■ La protection et la promotion du riche patrimoine linguistique et culturel de l'Europe sont les pierres angulaires de l'action du Conseil de l'Europe depuis la [Convention culturelle européenne](#) (1954). Ce patrimoine est rendu accessible par la mise à disposition tout au long de la vie d'une éducation linguistique de qualité conforme aux besoins de l'apprenant, et inclusive, plurilingue et interculturelle. En considérant l'apprenant comme « un agent actif dans une société participative, pluraliste et démocratique » ([Trim 2002: 18](#)), l'éducation linguistique de qualité contribue à la cohésion sociale et à la citoyenneté démocratique.

■ Le [Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer \(CECR\)](#) fixe des normes européennes transparentes, cohérentes et exhaustives pour l'élaboration de programme de langues et de référentiels, la conception de matériels d'enseignement et d'apprentissage, et l'évaluation des compétences linguistiques. En présentant à tous les citoyens d'une Europe multilingue et interculturelle un métalangage pour débattre de la complexité de ces compétences linguistiques, il stimule la réflexion et l'échange entre professionnels des langues aux fins de l'élaboration des programmes de langues et de la formation des enseignants. De plus, il facilite la mobilité sociale et promeut une éducation plurilingue

et interculturelle de qualité. La récente publication du [Volume d'accompagnement du CECR](#) élargit la portée de l'éducation linguistique en enrichissant les échelles descriptives du CECR de nouveaux descripteurs pour la médiation, l'interaction en ligne, les compétences plurilingues/pluriculturelles et les compétences en langue des signes. L'instrument connexe conçu pour les apprenants, le [Portfolio européen des langues \(PEL\)](#), permet aux utilisateurs de consigner les résultats de leur apprentissage linguistique ainsi que leur expérience d'apprentissage et d'utilisation de langues. De cette façon, il contribue au développement de l'autonomie de l'apprenant, du plurilinguisme ainsi que de la sensibilité et de la compétence interculturelles.

■ Afin de maintenir une éducation linguistique de qualité pendant le confinement, une [section spécifique sur l'éducation linguistique](#) du site Web du Service de l'éducation du Conseil de l'Europe consacré à la COVID-19 a fourni aux États membres des liens vers le CECR et le PEL, ainsi que vers les ressources relatives à leur application. L'utilisation de ces instruments clés aux fins de l'évaluation des programmes d'études et de l'évaluation formative a permis d'avoir recours à une autre forme d'évaluation valide en cas d'impossibilité de procéder à des évaluations externes, et a assuré la reconnaissance des qualifications acquises lors d'un processus d'apprentissage antérieur aux points de passage d'un niveau du système éducatif à un autre. De plus, le [Centre européen pour les langues vivantes \(CELV\)](#) du Conseil de l'Europe a créé une [malle aux trésors](#) en ligne contenant des ressources que les apprenants, les parents et les enseignants peuvent utiliser en temps de confinement.

À court terme, le programme des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe publiera des études de cas sur l'utilisation du volume d'accompagnement du CECR et engagera le processus de publication de la version française. En outre, pour faciliter la compréhension du lecteur, une explication des principaux concepts sera affichée sur le site Web du CECR.

Le CELV organisera une série de webinaires à l'intention de différents groupes cibles s'occupant d'éducation linguistique, notamment un webinaire consacré à la promotion et à la mise en œuvre d'un portfolio européen des langues électronique.

À court et à moyen termes, le CELV continuera de proposer des services de formation et de conseil pour ce qui est de [relier les programmes, tests et examens de langue aux niveaux communs de](#)

[référence du CECR](#). Une section FAQ sera créée pour répondre aux affirmations fallacieuses et malentendus les plus courants concernant le CECR.

À moyen et long termes, le programme des politiques linguistiques assurera la promotion du volume d'accompagnement du CECR et réorganisera le site Web du CECR pour en améliorer l'accessibilité et la convivialité. Le CELV hébergera une série de groupes de réflexion en ligne pour examiner les répercussions de la pandémie sur l'éducation linguistique et déterminer les mesures à prendre pour garantir un avenir durable à une éducation linguistique de qualité.

Un projet de recommandation sur la contribution de l'éducation plurilingue à la démocratie sera préparé et soumis au Comité des Ministres pour adoption. Ce projet développera le lien existant entre les compétences plurilingues et les compétences utiles pour vivre dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses.

À la fin du programme en cours, le CELV aura produit deux nouvelles ressources en lien avec le volume d'accompagnement du CECR : un [outil de mise en œuvre pour les formateurs d'enseignants](#) et un [guide de la médiation linguistique à l'intention des professeurs de langues de l'enseignement primaire et secondaire](#).

## PASSEPORT EUROPÉEN DES QUALIFICATIONS DES RÉFUGIÉS

Alors que les pays européens sont aux prises avec la crise sans précédent liée à la COVID-19, le Programme consacré à l'éducation propose une solution concrète pour appuyer les systèmes de santé nationaux. Si l'été a vu la pandémie reculer, la plupart des pays européens continueront de prendre des précautions spéciales pendant longtemps, les personnels ne pourront pas continuer de travailler au niveau d'intensité actuel et le risque d'une deuxième vague de COVID-19 ne peut pas être sous-estimé.

En collaboration avec le HCR, le Programme consacré à l'éducation a lancé une initiative adaptée aux réfugiés ayant des qualifications dans le domaine des soins de santé, concrétisée par le projet de [Passeport européen des qualifications des réfugiés](#)

(EQPR)<sup>6</sup>. L'EQPR est un dispositif d'évaluation spécialement conçu pour aider les États à évaluer les qualifications des réfugiés même si ces dernières ne peuvent être pleinement documentées, et pour permettre aux intéressés de poursuivre leurs études ou de trouver un emploi qui corresponde à leurs qualifications. Ce dispositif aide les États parties à la [Convention de reconnaissance de Lisbonne](#) à appliquer l'article VII de cette Convention sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes assimilées aux réfugiés. Il est question de l'EQPR dans la [Recommandation](#) adoptée par le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne en novembre 2017.

Au début de la pandémie, 46 titulaires de l'EQPR ayant des qualifications dans le domaine des soins de santé ont été recensés pour aider les autorités nationales dans leurs efforts. À la mi-juillet, 20 évaluations en ligne supplémentaires avaient été organisées en France, en Grèce et en Italie pour des réfugiés ayant des qualifications dans ce domaine. Le HCR a coopéré avec ses partenaires pour trouver des moyens innovants de se mettre à l'écoute des communautés de réfugiés et de faciliter l'accès à ces évaluations en ligne. Étant donné que la plupart des professions médicales sont étroitement réglementées, l'EQPR peut être une première étape sur la voie de la délivrance d'un agrément professionnel par les autorités sanitaires nationales ou d'un emploi dans un domaine lié à la santé sous la supervision d'un professionnel de la santé autorisé à exercer son activité.

La mobilisation des partenaires apportant leur contribution aux mesures prises à l'échelon national pour faire face à la pandémie s'est concrétisée par un soutien politique de haut niveau, comme en témoignent une [initiative conjointe de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés](#) et l'intérêt de plus en plus marqué que suscite le rôle que pourrait jouer l'EQPR à cet égard, intérêt manifesté notamment par des articles parus dans [TIME Magazine](#) et [University World News](#). Les États membres

6. L'EQPR a été lancé en 2017 par le Conseil de l'Europe. Sont actuellement associés à ce projet les centres sur la reconnaissance des qualifications de 11 pays (Allemagne, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Canada, France, Grèce, Italie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie et Royaume-Uni) ainsi que les autorités publiques et le HCR. Il reçoit une aide financière de la Belgique (Gouvernement flamand), de la Géorgie, de la Grèce, de l'Italie, de Monaco et de la Norvège.

s'y intéressent de plus en plus et deux nouveaux pays se sont associés à cette initiative en 2020, portant ainsi leur nombre à 11. Le Ministère français de l'intérieur est également devenu un partenaire actif de l'EQPR.

■ S'il met principalement l'accent sur le secteur de la santé, l'EQPR a été utilisé et accepté d'une façon plus large dans d'autres parties du marché du travail et dans les établissements d'enseignement supérieur. Pour la première fois, des titulaires de l'EQPR pourront l'utiliser pour [faire une demande de bourse](#) en Italie pour l'année universitaire 2020-2021, et des sources officielles françaises comme [EtudiantGouv](#) font la promotion de l'EQPR.

■ À la fin de juillet 2020, 609 réfugiés avaient bénéficié du programme à travers l'Europe, pour un taux de succès aux alentours de 83 %.

Prenant en considération les contributions que les réfugiés peuvent apporter à leurs nouvelles communautés, l'EQPR fournit une méthode fiable et éprouvée d'évaluation des qualifications des réfugiés même si ces dernières ne peuvent être pleinement documentées. L'adaptabilité de cette méthode a été démontrée pendant la pandémie de COVID-19 et elle peut être transposée à une échelle supérieure dans des contextes similaires aux fins d'un accès au marché du travail ainsi qu'à l'enseignement supérieur. Les dispositions à prendre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- ▶ assurer à un beaucoup plus grand nombre de réfugiés un accès adéquat à une évaluation de leurs qualifications dans le but de leur faire obtenir l'EQPR;

- ▶ faire accepter par tous les États parties à la Convention de reconnaissance de Lisbonne l'EQPR en tant qu'évaluation valide aux fins de la poursuite des études et/ou d'un accès aux parties non réglementées du marché du travail. L'EQPR peut aussi faciliter l'accès à la préparation des examens donnant accès aux professions réglementées et/ou faciliter la reconnaissance partielle des programmes d'études préparant à l'exercice d'une profession réglementée;
- ▶ donner aux titulaires d'un EQPR la possibilité d'appuyer les établissements et systèmes de santé en travaillant sous la supervision de professionnels de la santé autorisés à exercer leur activité;
- ▶ faire consigner l'acceptation et l'approbation de l'EQPR dans le communiqué que doit adopter la Conférence ministérielle de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) qui se tiendra à Rome le 19 novembre 2020;
- ▶ développer l'utilisation et l'acceptation de l'EQPR parmi les universités et les employeurs ainsi que par les organismes chargés de la reconnaissance des qualifications.



# GARANTIR LE DROIT À L'ÉDUCATION AUX ÉLÈVES LES PLUS VULNÉRABLES

## ÉDUCATION INCLUSIVE ET DE QUALITÉ

■ L'éducation inclusive fait partie intégrante de l'approche de l'[éducation de qualité](#) adoptée par le Programme consacré à l'éducation. Elle vise principalement à a) garantir le droit de tous les apprenants à l'éducation et b) renforcer le rôle de l'éducation dans la [construction de sociétés inclusives et cohésives](#).

■ L'éducation, qui tient une place essentielle dans la construction de sociétés inclusives, doit elle-même être inclusive. C'est grâce à l'éducation que les jeunes acquièrent les valeurs européennes et le sentiment d'appartenir à une communauté solidaire, apprennent à apprécier et accepter la diversité, et deviennent des membres actifs et engagés de la société. L'éducation aide les apprenants issus de milieux défavorisés à rompre le cycle de la marginalisation.

■ Le souci de garantir aux apprenants issus de milieux défavorisés l'accès à une éducation en ligne de qualité à tous les niveaux d'enseignement a été très prégnant à l'occasion des premières mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 et il le restera à moyen et à long termes. Relever ce défi

exige des ressources, des politiques plus déterminées et l'amélioration des compétences des professionnels de l'éducation. Il s'agit non seulement de mettre à la disposition de tous les apprenants les moyens techniques nécessaires à l'apprentissage à distance, mais aussi de faire en sorte qu'ils sachent les utiliser et qu'ils bénéficient bien des conseils des personnes qui s'occupent d'eux et des éducateurs, et que les enseignants aient les compétences voulues pour dispenser un enseignement en ligne de qualité qui soit adapté aux besoins de tous les apprenants. Les éducateurs, les établissements d'enseignement et les autres apprenants doivent adopter une culture de l'inclusion afin de garantir un environnement d'apprentissage sûr et favorable.

■ Le Conseil de l'Europe a mis au point un très grand nombre d'outils et de ressources sur l'éducation inclusive qui peuvent aider à répondre à ces besoins. Le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#) (CRCCD) encourage le développement des compétences pour la vie dans des sociétés démocratiques et inclusives à tous les niveaux de l'enseignement. [L'éducation à la citoyenneté numérique](#) aide tous les enfants à devenir des citoyens numériques compétents à même de

participer de façon active et responsable à la vie des sociétés démocratiques en ligne et hors ligne.

Compte tenu du fait que la **langue** est indispensable pour avoir accès à l'éducation et que la langue est au cœur de tout apprentissage, des **ressources** très diverses sont proposées à l'appui de l'apprentissage et de l'enseignement de toutes les langues, y compris la langue des signes. Cette approche globale de l'éducation linguistique promeut des valeurs telles que l'inclusivité et la diversité.

Un soutien est apporté aux réfugiés par l'intermédiaire du **Passeport européen des qualifications des réfugiés**, de l'**Intégration linguistique des migrants adultes** et d'une future Académie du Conseil de l'Europe pour le leadership démocratique des personnes issues de communautés de réfugiés, qui fera partie de son **réseau d'Écoles d'études politiques**.

En outre, le **programme de coopération et de renforcement des capacités** propose aux États membres un soutien adapté pour leur permettre de renforcer leurs politiques et pratiques en matière d'éducation inclusive et pour promouvoir des environnements scolaires inclusifs et démocratiques. Les projets sont transversaux, en ce sens qu'ils traitent souvent de questions d'éducation soulevées par des conventions ou d'autres organes, comme le commentaire figurant dans le carnet des droits de l'homme de la Commissaire aux droits de l'homme intitulé *L'éducation inclusive, un facteur essentiel de la cohésion sociale des sociétés plurielles* (voir la section consacrée aux conventions).

Un appui est fourni à tous les niveaux : politiques, développement de ressources, formation et promotion d'une approche globale de l'école. Les résultats sont notamment le Plan d'Action pour l'Éducation Inclusive adopté par le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine en 2019. Des outils comme le **kit de formation des enseignants élaboré dans le cadre d'un projet UE/Conseil de l'Europe exécuté dans la région des Balkans occidentaux** font désormais référence dans le domaine de l'éducation inclusive et ont été utilisés par les autorités chargées de l'éducation dans d'autres contextes. Des **réseaux d'écoles inclusives** ont été mis en place dans les Balkans occidentaux dans l'esprit selon lequel « *Une école inclusive est une école où chaque enfant est le bienvenu, chaque parent s'implique et chaque enseignant est apprécié* ».

Si un appui est fourni aux groupes vulnérables, notamment les enfants ayant des besoins spéciaux, les Roms et les enfants des secteurs ruraux – en

fait, tout enfant susceptible d'être exclu du système éducatif –, l'approche retenue par le Programme consacré à l'éducation est globale : elle combine un appui ciblé aux groupes vulnérables tout en convainquant la « majorité » des avantages de l'inclusivité et de la diversité dans les écoles et les communautés.

Tirant parti de ces compétences, le Conseil de l'Europe axera, à moyen et à long termes, ses activités en matière d'éducation inclusive sur les aspects suivants :

- ▶ aider les États membres à élaborer et appliquer des politiques d'éducation inclusive qui permettent de dispenser à tous les apprenants une éducation de qualité, en ligne et en présentiel ;
- ▶ poursuivre la mise en œuvre de son approche globale consistant à combiner un appui ciblé aux groupes vulnérables tout en convainquant la « majorité » des avantages de l'inclusivité et de la diversité dans les écoles et les communautés ;
- ▶ mettre au point et en œuvre des programmes de formation des enseignants pour améliorer les compétences de ces derniers en matière d'enseignement et d'apprentissage axés sur les enfants et les jeunes ;
- ▶ mettre au point à l'intention des parents des programmes et des outils leur permettant d'aider leurs enfants dans leurs études ;
- ▶ promouvoir l'intégration de l'éducation à la citoyenneté numérique et de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires ;
- ▶ faciliter l'échange d'informations sur les meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation inclusive par l'intermédiaire de ses organes intergouvernementaux et grâce au programme de coopération et de renforcement des capacités.

## LA CONTRIBUTION DE LA LANGUE À LA RÉALISATION DU DROIT À L'ÉDUCATION

En favorisant la diversité linguistique et culturelle, l'éducation linguistique de qualité place la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme au cœur de l'apprentissage et de l'enseignement. Elle attache de l'importance à toutes les langues du répertoire de l'apprenant – les différentes langues que les apprenants apportent avec eux en classe ou sur le lieu de

travail, la ou les langues d'enseignement ainsi que toutes les langues dont le programme d'études propose l'enseignement. Grâce à elle, les langues et la langue utilisée dans l'enseignement des différentes matières entrent en contact les unes avec les autres, ce qui aide les apprenants à se constituer des répertoires communicatifs intégrés. Elle donne accès à l'apprentissage interculturel, indispensable pour faire accepter les différences et exercer la citoyenneté démocratique. L'éducation linguistique de qualité est donc inclusive, plurilingue et interculturelle.

■ Loin de s'arrêter à la salle de classe, cette approche a des répercussions pour les autres acteurs de l'éducation que sont les décideurs, les chefs d'établissement, les formateurs d'enseignants et les parents. La bonne mise en œuvre de cette approche globale de l'éducation linguistique ouvre la voie à un apprentissage plus efficace d'une manière générale et à la réussite scolaire des apprenants les plus vulnérables, ce qui renforce la cohésion sociale.

■ En réponse à la crise liée à la COVID-19, le [Centre européen pour les langues vivantes \(CELV\)](#) a organisé un [webinaire](#) à l'intention des professeurs d'allemand, d'anglais et de français afin de montrer comment utiliser les technologies pour promouvoir l'interaction dans l'apprentissage en ligne parallèlement à la promotion d'un nouveau site Web proposant des ressources sur la pédagogie numérique critique dans l'éducation linguistique. Sa [malle aux trésors en ligne contenant des ressources](#) propose aux concepteurs de programmes scolaires et aux chefs d'établissement [divers outils](#) de promotion de la diversité linguistique et culturelle durable.

À court terme, le programme des politiques linguistiques publiera un guide de référence pour aider les migrants adultes à acquérir les savoirs fondamentaux.

À moyen et à long termes :

- ▶ il financera un projet d'expérimentation en matière de politiques concernant la contribution de la langue romani à l'intégration scolaire des enfants et adolescents roms. Ce projet vise à faire mieux comprendre le concept d'éducation plurilingue du Conseil de l'Europe et la manière de lui donner une application concrète dans une pratique pédagogique qui garantit l'intégration scolaire des enfants issus de minorités linguistiques ;

- ▶ au-delà du programme de travail actuel, il pourrait charger un groupe d'experts de rassembler, présenter et rendre plus accessibles, pour les différents groupes associés à l'éducation linguistique – décideurs, chefs d'établissement, formateurs d'enseignants et enseignants – des messages clés, des ressources et des exemples de bonnes pratiques tirés de la [plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle](#).

À court terme, le CELV organisera une série de webinaires à l'intention des différents groupes cibles associés à l'éducation linguistique, notamment un webinaire s'adressant aux chefs d'établissement et consacré aux approches globales de l'éducation linguistique, et un autre pour les formateurs d'enseignants sur les compétences que les professeurs de langues doivent avoir acquises pour mettre en œuvre une approche globale de ce type.

À court et à moyen termes, le Centre continuera de proposer diverses activités de renforcement des capacités en ligne, hybrides ou en présentiel ([Services de formation et de conseil du CELV](#)) pour appuyer la mise en œuvre d'une éducation linguistique inclusive, plurilingue et interculturelle dans différents contextes nationaux.

À la fin du programme en cours, le CELV aura produit une série de nouvelles ressources à l'intention des acteurs de l'éducation linguistique, notamment des instruments d'[évaluation des compétences en langues familiales des enfants migrants](#), des scénarios d'acquisition de [compétences en matière d'enseignement selon des approches plurielles](#) et un cadre pédagogique permettant de mettre en œuvre la [citoyenneté numérique critique par le biais de l'éducation linguistique](#).



# COLLABORER

## LIENS EXISTANT ENTRE LE PROGRAMME CONSACRÉ À L'ÉDUCATION ET LES CONVENTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Programme consacré à l'éducation est le principal instrument utilisé par le Conseil de l'Europe pour garantir le droit à l'éducation consacré par la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne et pour instaurer une culture de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit par l'éducation. En outre, ce Programme contribue à la mise en œuvre des conventions et des activités des organes du Conseil s'occupant d'autres domaines dans la mesure où ces activités portent sur des questions d'éducation.

Si la [Convention culturelle européenne](#) est le principal fondement juridique des activités menées par le Conseil de l'Europe dans les domaines de l'éducation et de la culture, et la [Convention de reconnaissance de Lisbonne](#) est consacrée exclusivement à l'éducation, d'autres conventions et organes du Conseil traitent également d'éducation – et le font de plus en plus en raison du creusement des inégalités en matière d'éducation provoqué par la pandémie de COVID-19.

Le Programme consacré à l'éducation exerce donc aussi un rôle essentiel en aidant les États membres à remplir leurs obligations tout en respectant leurs engagements à l'égard des conventions et des organes. Fort de son riche éventail de politiques et de ressources, et des liens réguliers et étroits qu'il

entretient avec les services de l'éducation par l'intermédiaire du [Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives \(CDPPE\)](#), du [Réseau des conseillers en politiques d'éducation \(EPAN\)](#), de la [Plateforme du Conseil de l'Europe sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation \(ETINED\)](#), du Comité de la [Convention de Reconnaissance de Lisbonne](#) et du [réseau ENIC](#), le Programme susvisé est très bien placé pour apporter des solutions fiables et durables à maintes questions soulevées dans les rapports sur l'application des conventions.

Les projets de coopération et de renforcement des capacités du Programme consacré à l'éducation ont bien montré la valeur ajoutée du soutien apporté aux États membres dans la mise au point de politiques et de pratiques dans divers domaines, qu'il s'agisse d'éducation inclusive, de promotion d'une culture de la démocratie, de l'éthique et de l'intégrité et, plus récemment, des possibilités d'éducation proposées aux réfugiés, pour n'en citer que quelques-uns. Les projets s'appuient sur les normes du Conseil de l'Europe, notamment les conventions et les recommandations, et sont exécutés dans le cadre de la stratégie triangulaire du Conseil de l'Europe que constituent l'établissement de normes, le suivi et la coopération/renforcement des capacités. D'autres institutions et organisations, en particulier la Commission européenne, voient dans cette stratégie triangulaire une caractéristique essentielle du Conseil de l'Europe. Dans certains cas, le financement externe d'un projet n'est assuré que si ce dernier doit être exécuté dans le cadre de cette stratégie.

Dans la mise en œuvre de ces programmes, les points de référence proviennent de différentes sources, mais le Service de l'éducation s'inspire des normes et matériels élaborés par le CDPPE. Cette relation directe avec les ministères de l'éducation donne aux pays le sentiment d'être parties prenantes dès le début d'un projet, ce qui augmente ses chances de succès et sa durabilité. De plus, le Programme consacré à l'éducation suit une approche globale consistant

7. La [Convention européenne des droits de l'homme](#), la [Charte sociale européenne](#) et les conventions antidiscrimination comme la [Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#), la [Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\)](#), la [Charte européenne des langues régionales ou minoritaires](#), ainsi que le [Congrès des pouvoirs locaux et régionaux](#), l'[Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe \(APCE\)](#) et les [rapports de la Commissaire aux droits de l'homme](#).

à combiner un appui ciblé aux groupes vulnérables mentionnés dans les conventions tout en convainquant la « majorité » des avantages de l'inclusivité et de la diversité dans les écoles et les communautés.

■ Saluées depuis longtemps, les réalisations du Programme consacré à l'éducation profitent également aux conventions et mécanismes de suivi connexes. Outre que la qualité des résultats du suivi est améliorée par le lien plus étroit établi entre ce Programme et ces conventions et mécanismes, l'impact du Programme s'étendra à d'autres domaines.

Du fait du creusement des inégalités en matière d'offre et de possibilités d'éducation provoqué par la crise liée à la COVID-19, le Programme consacré à l'éducation est très bien placé pour apporter des solutions fiables aux questions soulevées dans les rapports sur l'application des conventions et d'autres rapports de suivi. Ce Programme :

- ▶ définira de nouvelles normes dans le domaine de l'éducation, notamment un document-cadre sur la fraude dans l'éducation ;
- ▶ continuera d'aider les États membres à respecter leurs engagements à l'égard des conventions et autres textes normatifs par le biais de projets de coopération et de renforcement des capacités adaptés à leurs spécificités ;
- ▶ mettra en évidence son utilité pour un plus large public en tant que moyen crédible d'aider les gouvernements à respecter leurs engagements dans le domaine de l'éducation ;
- ▶ recensera les dispositions concernant l'éducation dans les conventions, rapports de suivi, textes normatifs et organes du Conseil de l'Europe. Une concordance sera établie entre les problèmes soulevés dans les rapports de suivi et les organes et les solutions proposées dans le cadre du Programme.

## COLLABORER AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS INTERNATIONALES

■ Pour relever des défis communs et atteindre des objectifs communs, le Programme du Conseil de l'Europe consacré à l'éducation collabore avec d'autres organisations et institutions internationales gouvernementales et non gouvernementales compte tenu de la particularité de sa mission de soutien à la

démocratie, aux droits de l'homme et à l'État de droit par l'éducation.

■ Le Conseil de l'Europe contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable 4 consistant à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité de l'ONU en sa qualité de membre du Comité directeur ODD-Éducation 2030, en tant que représentant de l'Europe, ainsi que dans le cadre de ses activités sur une éducation inclusive de qualité, notamment sur les compétences pour une culture de la démocratie et l'éducation linguistique, mais aussi de ses activités sur l'enseignement supérieur et la reconnaissance des qualifications, des efforts qu'il déploie pour améliorer l'offre éducative pour les réfugiés, du soutien qu'il apporte à l'Espace européen de l'enseignement supérieur et à l'accomplissement de la mission démocratique de l'enseignement supérieur, et de son action de renforcement de l'intégrité et de lutte contre la corruption dans l'éducation.

■ Le Programme consacré à l'éducation a collaboré étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention de reconnaissance de Lisbonne du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, qui promeut la reconnaissance équitable des qualifications. La coopération avec l'Institut international de planification de l'éducation (IIPPE) de l'UNESCO porte sur l'éthique et la corruption dans l'éducation. De plus, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO ont lancé une enquête en ligne auprès des enseignants du secondaire d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, dont les résultats aideront à comprendre les incidences de la pandémie de COVID-19 sur la participation des élèves et à préparer les réponses à y apporter sur les plans politique et pratique.

■ Un partenariat étroit s'exerce au niveau opérationnel avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour promouvoir et mettre en œuvre le Passeport européen des qualifications des réfugiés du Conseil de l'Europe. À ce titre, une déclaration conjointe Conseil de l'Europe/HCR est venue encourager les États membres à mettre à profit l'appui que les réfugiés qui sont des professionnels de la santé peuvent apporter aux systèmes de santé nationaux dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

■ Le Conseil de l'Europe jouit du statut d'observateur auprès du Comité des politiques d'éducation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

■ L'Union européenne (UE) est une partenaire clé dans la réalisation d'objectifs communs en matière d'éducation, tant dans les États membres de l'UE que dans les Balkans occidentaux, en Turquie et dans les pays du Partenariat oriental. Le document intitulé [Priorités de l'Union européenne pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe 2020-2022](#), qui reconnaît les défis auxquels la démocratie est confrontée du fait de la pandémie de COVID-19, souligne l'importance de l'éducation civique en tant qu'outil nécessaire et contribution à long terme à la résilience des démocraties. Il mentionne expressément le [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie](#) du Conseil de l'Europe et le fait qu'il contribue à faire acquérir par les jeunes les compétences nécessaires à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, complétant ainsi l'activité de soutien à la démocratie déployée par l'UE. Le document susvisé indique également que l'UE et le Conseil de l'Europe poursuivront leur coopération dans les domaines de l'éducation linguistique et de l'éducation à la citoyenneté numérique.

■ La coopération avec l'UE dans le domaine de l'éducation a principalement pris la forme de [projets conjoints de coopération et de renforcement des capacités](#) à l'appui d'initiatives visant à promouvoir des systèmes d'éducation de qualité et à l'abri de la corruption dans les États membres et adaptées aux besoins de ces derniers. D'autre part, le Programme du Conseil de l'Europe consacré à l'éducation appuie l'initiative de la Commission européenne tendant à établir un [Espace européen de l'éducation](#) pour faire en sorte que l'éducation et la formation contribuent à la croissance économique, à la cohésion sociale et à un profond sentiment d'identité européenne.

■ Le Conseil de l'Europe pousse au développement de l'[Espace européen de l'enseignement supérieur](#) (EEES) depuis le lancement du processus de Bologne, en 1999. Outre le rôle essentiel qu'il joue au sein des organes directeurs de l'EEES, il apporte une contribution de premier plan à l'activité de l'EEES concernant la liberté d'enseignement, l'autonomie institutionnelle, l'éthique et la participation des étudiants et des personnels à la gouvernance de l'enseignement supérieur, ainsi que le lancement de réformes structurelles (cadres de qualifications, reconnaissance, assurance qualité) et la fourniture de conseils aux nouveaux membres et membres potentiels de l'EEES. Peuvent adhérer à l'EEES les États parties à la [Convention culturelle européenne](#) dont les autorités compétentes s'engagent par écrit à concrétiser les principes et les objectifs de l'EEES.

■ Les organisations non gouvernementales (ONG) contribuent à bien des aspects du Programme du Conseil de l'Europe consacré à l'éducation, depuis les compétences pour une culture de la démocratie et la mission démocratique de l'enseignement supérieur jusqu'à l'éducation linguistique et l'enseignement de l'histoire. Treize ONG et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe participent aux travaux du [Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives](#) (CDPPE). Le [Centre européen Wergeland](#) est un partenaire privilégié du Conseil de l'Europe.

Outre les mesures prises conjointement avec d'autres organisations et institutions internationales dont il a été question dans la présente Feuille de Route pour Action, le Conseil de l'Europe poursuivra cette coopération en s'appuyant sur son acquis et son expérience afin de :

- ▶ contribuer à la définition d'une approche multilatérale devant permettre de relever les défis posés à l'éducation par la pandémie de COVID-19 et de soutenir des systèmes éducatifs plus durables et résilients dans les États membres ;
- ▶ continuer de promouvoir l'utilisation du CRCCD et d'autres outils du Conseil de l'Europe en tant qu'instruments grâce auxquels d'autres organisations internationales puissent développer des compétences démocratiques par l'éducation ;
- ▶ contribuer à la mise en place de l'Espace européen de l'éducation pour promouvoir une éducation inclusive et de qualité basée sur les valeurs européennes communes pour tous les apprenants de l'Europe.

**[www.coe.int](http://www.coe.int)**

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE